

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et
des relations sociales
BCEP
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2020-103 11/02/2020

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2020 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 0

Objet : Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (1er grade – SA de classe normale) – Session 2020

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES
ADMINISTRATION CENTRALE
Etablissements d'enseignement technique agricole
Etablissements d'enseignement supérieur agricole
FranceAgriMer - ASP - INAO - ODEADOM - IFCE - IGN - ONF - INRAE

Résumé : Procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des secrétaires administratifs (session 2020).

Bureau des concours et des examens professionnels

Suivi par : Florise CAO / Hervé LEGER

florise.cao@agriculture.gouv.fr herve.leger1@agriculture.gouv.fr Tél.: 01.49.55.44.85 /43.55

Fax: 01.49.55.50.82

Le corps des secrétaires administratifs est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau B.

Les secrétaires administratifs sont chargés de tâches administratives d'application. À ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale.

Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

Depuis 2015, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux concours externes et internes communs de secrétaire administratif de classe normale pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les <u>rectorats d'académie</u> (ministère de l'éducation nationale);
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.

Pour la **session 2020**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- secrétaires administratifs relevant du ministère de l'économie et des finances ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (spécialité administration générale);
- secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;
- secrétaires administratifs du ministère de la défense ;
- secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;
- secrétaires administratifs du ministère de la culture ;
- secrétaires administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile,
- secrétaires d'administration de la Caisse des dépôts et consignations.

Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2020 sont ouverts jusqu'au 12 mars 2020 à 17 heures, heure de Paris.

Le service d'inscription en ligne <u>ainsi que les informations détaillées</u> relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/cid54807/les-recrutements-des-secretaires-administratifs-de-classe-normale.html

<u>N.B.</u>: pour l'Académie de Paris uniquement, la procédure d'inscription ayant été modifiée pour la session 2020, il est conseillé de s'inscrire via le site http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html.

Une note d'information est également jointe en annexe à cette note.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu le 22 avril 2020 (date prévisionnelle).

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs de secrétaire administratif de classe normale :

Académies	Externe	Interne	
Aix-Marseille	SAENES ¹ + SA DévD + SA DEFENSE + SA INTERIEUR + SA AFF SOC + SA AGRICULTURE	SAENES + SA DévD + SA INTERIEUR+ SA AFF SOC	
Amiens		SAENES	
Besançon	SAENES	SAENES	
Bordeaux	SAENES + SA AFF SOC + SA DévD + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE + SA CULTURE	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	
Caen	SAENES	SAENES	
Clermont-Ferrand SAENES			
Corse	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC	
Créteil	SAENES	SAENES	
Dijon	SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	
Grenoble	SAENES	SAENES	
Guadeloupe		SAENES+ SA AFF SOC	
Guyane	SAENES + SA AFF SOC	SAENES + SA AFF SOC	
Lille	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	
Limoges	SAENES	SAENES	
Lyon	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	
Martinique			
Montpellier		SAENES	
Nancy-Metz	SAENES	SAENES	
Nantes	SAENES + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA AFF SOC+ SA INTERIEUR	
Nice	SAENES	SAENES	
Orléans-Tours	SAENES + SA DévD + SA DEFENSE + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC+ SA INTERIEUR	
Paris	SAENES + SA DÉVD + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA AFF SOC + SA CONSEIL D'ETAT + SA JUSTICE + SA CDC + SA INTERIEUR + SA DEFENSE	SAENES + SA DÉVD + SA CULTURE + SA ECO FINANCES + SA AFF SOC + SA CONSEIL D'ETAT + SA JUSTICE + SA CDC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	
Poitiers	SAENES	SAENES	
Reims	SAENES	SAENES	
Rennes	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	
Réunion (La)		SAENES + SA AFF SOC	

¹ Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rouen	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR	SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Strasbourg	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA AGRICULTURE	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR
Toulouse	SAENES + SA DévD + SA AFF SOC + SA INTERIEUR + SA CULTURE	SA DévD + SA INTERIEUR + SA AFF SOC + SA CULTURE
Versailles	SAENES	SAENES
Mayotte	SAENES + SA AFF SOC	SAENES + SA AFF SOC
Nouvelle Calédonie		
Polynésie Française	SAENES + SA AFF SOC	SAENES + SA AFF SOC
Saint Pierre et Miquelon	SA AFF SOC + SA INTERIEUR	
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

Le Chef du service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE